

626 IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
840 699 458 RCS LIMOGES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 NOVEMBRE 2024**

Le 28/11/2024, au siège social,
Madame Candy REJASSE,
Propriétaire de la totalité des 50 actions composant le capital social de la Société 626 IMMO.
Associée unique et Présidente de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'augmentation du capital social par incorporation de réserves ;
- La modification corrélative des statuts.

DECISION UNIQUE

L'Associé unique décide d'augmenter le capital d'une somme de 200.000 euros pour le porter de 50.000 euros à 250.000 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte des autres réserves. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de 200 actions nouvelles de 1.000 euros, attribuées en totalité à Madame Candy REJASSE en sa qualité d'associé unique.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000 €) euros.

Il est divisé en DEUX CENT CINQUANTE (250) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE (1.000 €) euros chacune. »

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

